



## Sérignan du Comtat s'engage pour demain !

Compte-rendu du comité technique du 1<sup>er</sup> juillet 2020

Présents : Mmes et MM.

Julien MERLE

Jean-Pierre TRUCHOT

Lydie CATALON

Marie-France ESTIVAL

Yvan ESPINASSE

Denis GADEA

Jean-Christophe MONNIN

Marion SANGUINEDE

Béatrice ALESTRA

Jean COLLADO

Nathalie PRALONG

Paule ROUSSEAU

Maire

Adjoint au Maire délégué à l'Agenda 21 & développement économique

1<sup>ere</sup> Adjointe au Maire

Adjointe au Maire

Conseiller municipal

Conseiller municipal

Conseiller municipal

Conseillère municipale

Chef d'entreprise – citoyenne participative

PRJN

PRJN

Référente A21

Monsieur le Maire ouvre ce premier comité technique de la mandature, chacun se présente.

Julien MERLE Maire –

Jean-Pierre TRUCHOT retraité, adjoint au maire délégué à l'Agenda 21 et au développement économique –

Lydie CATALON AVS - 1<sup>ere</sup> adjointe,

Marie-France ESTIVAL retraitée, adjointe au maire,

Yvan ESPINASSE responsable de pôle données techniques, conseiller municipal,

Denis GADEA ingénieur gestion de projets, conseiller municipal,

Jean-Christophe MONNIN retraité, conseiller municipal,

Marion SANGUINEDE infirmière, conseillère municipale,

Béatrice ALESTRA chef d'entreprise et citoyenne participative –

Jean COLLADO retraité - Plantes rares et jardin naturel –

Nathalie PRALONG retraitée - Plantes rares et jardin naturel –

Paule ROUSSEAU agent municipal, référente Agenda 21 depuis 2010

M. TRUCHOT indique que M. Roland BONNET Plantes rares et jardin naturel souhaite intégrer le cotech.

### Ordre du jour :

- **Actualisation composition du comité technique**

Comment distinguer le comité technique Agenda 21 de la commission municipale Agenda 21 & développement économique ?

Le comité technique a pour objectif de permettre la mise en œuvre et le suivi des actions qui constituent le plan d'action de l'Agenda 21 de Sérignan-du-Comtat. Le comité propose au comité de pilotage les évolutions de ce plan d'action. Une de ses missions essentielles est d'évaluer l'impact des actions sur le territoire (*c'est-à-dire comment est-ce que la mise en place et la réalisation de cette action a un effet sur le territoire, comment rend-elle ce territoire plus*

« durable » ?). Des groupes de travail peuvent se créer pour approfondir un sujet comme par exemple cela a été le cas avec la restauration collective, le fleurissement ...

Il était nécessaire de rendre visible et lisible l'Agenda 21. Ces dernières années, le comité technique a donc décidé de se consacrer à l'animation d'actions bien que cela ne soit pas son rôle. C'est ainsi que le comité technique a accepté de gérer La Rue De Tous Les Possibles, a mis en place des tables rondes et des ateliers, a créé les marchés du vendredi soir ..... Il semble que cette politique commence à porter ses fruits.

En effet, l'association Pop puces organise maintenant des vide-dressings (le 1<sup>er</sup> avait été organisé par le cotech), la bibliothèque a mis en route les cafés philos 1 fois par mois (ce qui permet de diminuer le nombre de tables rondes).

La commission municipale Agenda 21 & développement économique quant à elle a un champ d'action beaucoup plus large. Ses membres ne font pas forcément partie du comité technique.

Outre le Maire, les élus volontaires issus ou non de la commission municipale, le nouveau comité technique se compose donc de membres de Plantes rares et jardin naturel, de citoyens volontaires, du DGS, du futur directeur du Naturoptère.

M. TRUCHOT donnera la composition du cotech lors de la prochaine réunion.

### • **Présentation de l'Agenda 21**

L'idée d'un programme d'actions pour le 21<sup>ème</sup> siècle (L'Agenda 21) émane de la conférence de Rio (1992). Obtenir un label A21 a demandé de la constance et de l'énergie aux porteurs successifs du projet : Plantes rares et jardin naturel dans un premier temps puis pour répondre aux exigences du Ministère en charge de cette labellisation, une première municipalité a repris ce dossier (1<sup>ere</sup> candidature 2007) , et la municipalité suivante a poursuivi ce travail et obtenu la labellisation (candidature 2012), une troisième municipalité a demandé la prolongation de cette labellisation (candidature 2016).

Pour permettre le développement durable d'un territoire l'Agenda 21 poursuit cinq finalités :

- La lutte contre le changement climatique,
- La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources,
- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations,
- L'épanouissement des êtres humains,
- Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Ces finalités se combinent entre elles et dans l'absolu aucune n'est plus importante que les autres. Toutes contribuent à rendre le développement d'un territoire plus supportable pour les générations à venir (*la récupération du terme « durable » pour des opérations de « greenwashing » l'a un peu vidé de son sens au fil du temps, c'est pour cette raison qu'il est parfois remplacé par « soutenable »*). <https://www.1cours.com/2016/02/developpement-durable-finalites.html>  
[https://fr.wikipedia.org/wiki/D%C3%A9veloppement\\_durable](https://fr.wikipedia.org/wiki/D%C3%A9veloppement_durable)

Le développement durable est inscrit dans le code de l'environnement [https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=C6C8C47BF9DE2BFA8AC01815CAB7E649.tplgfr42s\\_1?idArticle=LEGIARTI000038845984&cidTexte=LEGITEXT000006074220&categorieLien=id&dateTexte=](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=C6C8C47BF9DE2BFA8AC01815CAB7E649.tplgfr42s_1?idArticle=LEGIARTI000038845984&cidTexte=LEGITEXT000006074220&categorieLien=id&dateTexte=)

Le programme d'actions de l'Agenda 21 s'est construit à partir d'un diagnostic du territoire réalisé par le CAUE et par de nombreuses réunions où se sont rencontrés tous les acteurs du territoire, habitants, acteurs économiques et sociaux, institutionnels. Ce travail a permis de dresser un état des lieux et de repérer des atouts et des faiblesses du territoire.

4 axes principaux déclinés en 16 objectifs ont fourni sa structure au plan d'actions :

***Les objectifs retenus et le plan d'action***

*Le diagnostic a permis de définir quatre axes et a retenu seize objectifs pour élaborer un projet qui reflète les aspirations de l'ensemble de la communauté villageoise et s'appuie sur les atouts du territoire en essayant de pallier ses faiblesses.*

Axe 1-Préserver la richesse du patrimoine naturel et valoriser la connaissance naturaliste héritée de JH Fabre : **Objectifs** : *Préserver et enrichir le potentiel local pour initier un projet pédagogique et culturel à portée économique du territoire.*

Axe 2-Pérenniser les activités économiques existantes et développer un tourisme durable : **Objectifs** : *Maintenir et accroître la vitalité économique du territoire, soutenir le développement d'un éco tourisme durable et accompagner l'évolution des pratiques agricoles*

Axe 3-Garantir la qualité de vie et dynamiser la vie sociale et culturelle - **Objectifs** : *Concevoir un projet d'urbanisme harmonieux et accompagner les initiatives citoyennes.*

Axe 4-Instituer une véritable gouvernance du territoire et une gestion exemplaire de la collectivité : **Objectifs** : *Renforcer la conduite participative des projets et viser à l'excellence des comportements de la collectivité.*

cf. Plan d'action joint.

Aujourd'hui l'Agenda 21 évolue vers l'Agenda 2030 et se décline en 17 objectifs

<https://www.agenda-2030.fr/>

Pour actualiser l'Agenda 21, il faudrait commencer par faire un bilan (le dernier date de 2014) qui permettra de connaître l'impact des actions sur le territoire. Ce bilan pourra utilement être suivi par un toilettage du plan d'actions. Pour une meilleure communication, il faudra également repenser la présentation des fiches actions.

- **Rue de tous les possibles**

A ce jour 13 exposants ont répondu positivement pour participer en octobre si La Rue De Tous Les Possibles devait avoir lieu. Les contraintes sanitaires peuvent très vite évoluer et la décision sera prise en septembre au plus tard.

- **Marché du vendredi**

Le marché du vendredi a repris, les exposants sont les mêmes sauf un qui a arrêté (le pain). Le maire souligne que le marché du mercredi a évolué et un stand charcuterie / volaille devrait y venir.

- **Fleurissement**

Le plan de travail réalisé l'an dernier à l'issue des ateliers « fleurissement » a permis de rénover le rond-point de la Mante et les abords (*les végétaux choisis l'an dernier étaient volontairement peu développés pour leur permettre de bien s'implanter*). C'est l'UPV qui a réalisé les travaux et Robin MOURGUES jardinier du Naturoptère qui s'est occupé du choix et des plantations suivant les préconisations du cotech et en accord avec les élus.

De leur côté, les services techniques ont repris le rond-point du chemin des Roards. Cette année des plantations dans des bacs agrémentent le long de la montée de la Mairie.

Il faut maintenant s'occuper du rond-point des Taulières et M. TRUCHOT propose de voir avec l'UPV pour y installer un hôtel à insectes.

En ce qui concerne le rond-point de la femme insecte, la commune se chargera des végétaux peu sensibles à la chaleur. Pour la Croix des aires il faut attendre la fin des travaux.

A noter également plusieurs petits parkings seront aménagés au centre du village, des demandes de subvention dans le cadre du dispositif régional « arbres en ville » sont en cours pour permettre de les agrémenter d'arbres.

- **Questions diverses**

M. COLLADO souligne combien le cotech a été actif pendant les 6 années écoulées. Cependant il aimerait que le cotech se recentre sur des sujets plus transversaux et structurants pour la commune comme le développement commercial, les aménagements dans le village, le devenir du Naturoptère. Des débats en amont sur les projets envisagés, l'association de la population à la politique de développement du village seraient vraiment enrichissants et lui semblent ressortir des missions de l'Agenda 21.

Qu'en pensent les nouveaux venus ?

Il est nécessaire d'avoir une vue plus globale, de s'approprier le plan d'actions et de comprendre lesquelles sont prioritaires ; *(Paule fournira les éléments via gros fichiers)*

La réflexion du cotech sert à nourrir la réflexion du conseil municipal d'où l'intérêt d'aborder des sujets plus structurels et d'envisager l'avenir à long terme.

**Calendrier prévisionnel** il est proposé de reconduire les réunions au rythme d'une par mois le mercredi soir après 18 h pour permettre à chacun d'y participer.

Compte-rendu rédigé par Paule ROUSSEAU et validé par M. Julien MERLE – Maire et par M. Jean-Pierre TRUCHOT adjoint délégué à l'Agenda 21

Vous allez recevoir dans vos messageries un avis du site de transfert de fichiers « gros fichiers ». En vous connectant sur ce site vous pourrez télécharger les documents principaux de l'Agenda 21.

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez me contacter au 04 90 70 16 24 ou par mail [p.rousseau@serignanducomtat.com](mailto:p.rousseau@serignanducomtat.com) Paule ROUSSEAU